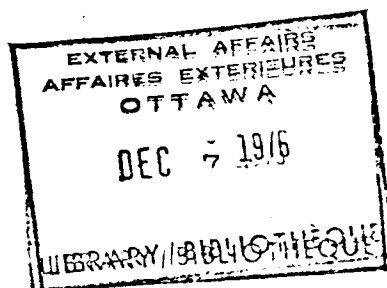




COMMUNIQUÉ

N^o 115

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 29 OCTOBRE 1976



COMMUNIQUÉ CONJOINT

VISITE AU CANADA DU PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE,
L'HONORABLE MICHAEL MANLEY,
DU 27 AU 30 OCTOBRE 1976

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'honorable Michael Manley, Premier ministre de la Jamaïque, et Mme Manley ont visité Ottawa du 27 au 29 octobre, à l'invitation du Premier ministre du Canada, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Le sénateur Dudley Thompson, ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque, M. Mel Brown, député, et des hauts fonctionnaires accompagnaient M. Manley.

Les deux Premiers ministres ont eu des entretiens cordiaux. Ils ont examiné plusieurs questions d'ordre international, dont le travail et le rôle du Commonwealth, la situation en Afrique australe, le travail des Nations Unies et la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris. Ils se sont également penchés sur des questions à caractère bilatéral, notamment celles qui concernent les échanges commerciaux, l'investissement, la coopération économique et l'immigration.

M. Manley a également rencontré plusieurs Ministres du Cabinet lors d'une réunion présidée par le président du Conseil privé et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures suppléant, l'honorable Allan J. MacEachen. Les discussions ont porté sur diverses questions, entre autres l'immigration et la communauté jamaïcaine ainsi que la situation actuelle à la CCEI. Le sénateur Thompson a pour sa part rencontré M. MacEachen et divers autres ministres canadiens. Il a notamment été question de l'état des négociations sur le droit de la mer.

Les entretiens entre les deux Premiers ministres et les ministres ont beaucoup porté sur la coopération économique entre le Canada et la Jamaïque. Afin de renforcer l'actuel programme de coopération économique entre les deux pays dans les domaines des échanges commerciaux, de l'investissement et de l'aide au développement, les deux Premiers ministres sont convenus de certaines mesures supplémentaires de coopération et ont signé un protocole d'entente à cet égard, dont on trouvera ci-joint copie. Ils ont convenu que ces mesures, au nombre desquels on retrouve des prêts et des crédits à l'exportation, à court et à long terme, pour l'achat par la Jamaïque de biens et de services canadiens jusqu'à concurrence d'environ 100 millions de dollars, aideront à consolider les liens traditionnels et croissants qui unissent les deux pays dans de nombreux domaines.

Protocole d'entente
entre
le Gouvernement du Canada
et
le Gouvernement de la Jamaïque
sur un
programme permanent
de
coopération économique

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque rappelant leur longue tradition d'amitié et de coopération; conscients de leurs nombreux intérêts communs, dont leurs liens commerciaux de longue date et leur programme établi de coopération au développement;
désirant renforcer leurs liens d'intérêt et d'amitié;
sont convenus d'adopter trois nouvelles mesures dans le cadre de leur programme permanent de coopération. Les deux Gouvernements espèrent que ces mesures serviront à renforcer et à accroître leurs relations commerciales et leur coopération au développement dans l'immédiat et dans les années à venir.

Afin de faciliter le développement des échanges entre le Canada et la Jamaïque, la Société canadienne pour l'expansion

des exportations (SEE) a consenti à établir une ligne de crédit de 65 millions de dollars américains. Celle-ci permettra des crédits à long terme et pourra être engagée, au titre de projets individuels, au cours des deux prochaines années.

Afin de favoriser le développement économique de la Jamaïque, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est convenue de conclure un nouvel accord de prêt de 10 millions de dollars canadiens qui augmentera son programme actuel de coopération au développement avec la Jamaïque. Le prêt de l'ACDI devrait être déboursé au cours des quatre prochaines années.

Le Gouvernement du Canada est également convenu de consentir au prêt à court terme au Gouvernement de la Jamaïque pour aider son programme de développement économique. Ce prêt de 25 millions de dollars canadiens pourra servir à des retraits pendant les six mois qui suivront la date de la conclusion d'un accord de prêt et seront prélevés à la discrétion du Gouvernement de la Jamaïque. En accordant ces facilités de prêt, le Gouvernement du Canada est conscient qu'il importe, et pour la Jamaïque et pour le Canada, d'entretenir des relations commerciales stables en matière de finances et d'investissement.

En souscrivant à toutes ces mesures de coopération économique permanente, les Gouvernements du Canada et de la Jamaïque ont l'espoir qu'elles fourniront les assises d'une expansion accrue des échanges et de la coopération au développement entre les deux pays. Les deux Gouvernements feront tout leur possible pour renforcer la coopération économique entre le Canada et la Jamaïque dans leur intérêt commun.

Fait à Ottawa, ce vingt-neuvième jour d'octobre 1976.

Pour le Gouvernement du Canada

Pour le Gouvernement de la Jamaïque